

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

Délibération n°2026.03.056.B

Conservatoire Gabriel Fauré : demande de subvention direction régionale des affaires culturelles 2026

LE CINQ MARS DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 février 2026

Secrétaire de Séance: Gérard ROY

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s): François NEBOUT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_56B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.03.056.B**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDE DE SUBVENTION DIRECTION
REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES 2026**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10404 -1) EMANCIPATION PAR ENSEIGT ET ÉDUCATION ARTISTQ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès aux services

ODD 3 : Accès à la culture, amélioration des conditions de vie

ODD 4 : Assurer l'accès à chacun à une éducation de qualité, accès aux formations

ODD 10 : Réduire les inégalités, politiques publiques d'égalité, de cohésion sociale et de développement, égalité territoriale, équité fiscale et tarifaire, égalité des chances

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 » comporte un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner notamment à travers une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Pour répondre à ces ambitions, plusieurs priorités ont été définies au titre de la politique culturelle :

1. La lecture comme facteur d'inclusion et d'équité des chances pour la jeunesse et la toute petite enfance
2. La nature comme territoire d'expression artistique et d'engagements écoresponsables
3. La solidarité et l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles
4. L'enseignement et l'éducation artistique : facteur d'émancipation de la personne et du citoyen
5. La politique de l'image : enjeu de démocratisation.

Depuis 2016, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) met en œuvre une politique de soutien aux conservatoires sur la base des projets portés par les établissements d'enseignement artistique spécialisé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_56B-DE

Accusé  certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

Pour l'année 2025, les subventions accordées par la DRAC à GrandAngoulême ont concerné deux axes : l'accompagnement de la pratique amateur adulte à hauteur de 41 700 € et le soutien aux actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) à hauteur de 1 700 €.

Au titre de l'année 2026, il est ainsi proposé de renouveler la demande de subvention à la DRAC.

Le soutien aux pratiques amateurs adultes fait partie des axes majeurs conditionnant l'octroi de subventions aux établissements d'enseignement artistique spécialisés, tels que le conservatoire et l'école d'art de GrandAngoulême. Le coût RH évalué par le service pour la mise en œuvre de cette politique étant de 750 601 € TTC, la demande de subvention sollicitée par GrandAngoulême pour 2026 s'élève à un montant inchangé de 41 700 €.

Le conservatoire porte par ailleurs un projet ambitieux de sensibilisation des publics au travers de nombreuses actions, dont le dispositif EAC « Orchestre et Théâtre à l'École », valorisé à hauteur de 118 685 €, dont 2 108 € pour le financement d'un intervenant extérieur.

Afin de le soutenir dans cette action, GrandAngoulême sollicite auprès de la DRAC un cofinancement à hauteur de 1 700 € pour l'année 2026 au titre du soutien aux actions EAC.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une aide de 41 700 € au titre de son engagement auprès des adultes amateurs, et une aide de 1 700 € au titre des engagements de l'établissement en matière d'Education Artistique et Culturelle.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous documents afférents.

D'IMPUTER la recette au budget principal 2026 – article 7471.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_56B-DE

Accusé rtifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026